



Lettre à Léopold II, roi des Belges (27 décembre 1884)

Sire,

Ce n'est pas seulement pour obéir à l'ancien usage du sacré collège que je viens présenter aujourd'hui à votre Majesté l'expression de mes vœux et de mon respectueux dévouement. Je conserve trop le souvenir de vos bontés envers moi pour que je ne tiens pas à remplir ce devoir comme une dette de reconnaissance. Je suis heureux, en particulier, Sire, de trouver cette occasion de remercier votre majesté de la bienveillance avec laquelle elle a daigné, cette année, s'intéresser à la Société des missionnaires dont je suis le fondateur, pour l'établissement à Woluwé, d'une maison destinée au recrutement de sujets belges plus particulièrement voués aux missions de l'Afrique équatoriale.

Les décisions récemment prises par la Conférence Internationale de Berlin ouvrent une voie nouvelle à l'apostolat chrétien dans des contrées désormais placées sous l'autorité de l'Association Africaine dont votre majesté est l'auguste chef. N'ayant aucune arrière-pensée politique et ne cherchant que les intérêts supérieurs de la vérité, de l'humanité, de la civilisation, permettez-moi de vous dire que nous serons heureux, Sire, de concourir dans la mesure de nos forces à l'accomplissement des vues généreuses de votre majesté. Les missionnaires belges formés par nos soins s'y consacreront donc avec zèle.

J'avais même la pensée de vous faire connaître un projet nouveau à cet égard, mais je ne puis entrer dans de longs détails sur ce projet avant de savoir s'il aurait chance d'être agréé par vous. En voici donc simplement la pensée-mère : Ce qui me paraît le plus difficile dans l'immense entreprise que vient de consacrer l'approbation de l'Europe, c'est la formation d'une force armée qui donne dans ces pays lointains les garanties également nécessaires et également difficiles à réunir, d'une haute moralité, d'une concorde toujours assurée et d'un bon marché suffisant pour ne pas créer aux bailleurs de fonds des charges trop lourdes. Je crois, Sire, que ce problème ne peut être résolu, pour le moment du moins, que par une association militaire ayant un caractère religieux. D'après les éléments que j'ai en mains, et une première expérience déjà faite dans d'autres conditions, cette association pourrait être exclusivement composée de Belges et de Hollandais, anciens soldats qui, par esprit de dévouement chrétien, voudraient

consacrer leur vie à une si grande œuvre, en acceptant une règle commune et des serments librement prononcés.

La maison de Woluwé Saint-Lambert pourrait servir de lieu de ralliement et de premier noviciat. Les sujets reconnus aptes à cette vie d'action militaire et de dévouement religieux seraient ensuite envoyés pour faciliter leur acclimatation dans une maison de nos missions du nord de l'Afrique. Et enfin, une fois la formation complétée, ce qui demanderait au moins un an, ils seraient dirigés sur les points de l'Afrique équatoriale désignés par l'Association Africaine, et là ils fonderaient des stations militaires destinées à tenir en respect et à influencer par l'exemple les peuplades qui les environneraient.

Je calcule qu'au lieu des dépenses énormes qu'exigent des hommes gagés et dont votre Majesté connaît l'exagération, on aurait des hommes de dévouement absolu qui ne coûteraient pas à forfait plus de mille à quinze cents francs par année, parce qu'ils ne demanderaient que la nourriture et le vêtement. On pourrait par un petit nombre de stations militaires établies de distance en distance, sur des points fortifiés, garder suffisamment tout le cours du Congo pour deux ou trois cents mille francs par année. Un ou deux missionnaires seraient attachés comme aumôniers à chacun de ces postes et ne demanderaient non plus que leur vêtement et leur nourriture, non compris naturellement les frais de première installation.

Mais un tel projet peut-il trouver sa place dans les combinaisons de votre Majesté ? C'est la question que je me pose à moi-même, et l'incertitude de la réponse m'empêche, comme je l'ai dit, d'entrer dans de plus amples détails. Quoiqu'il en soit, Sire, je me tiens sur ce point à la disposition de votre Majesté et elle daignera, je l'espère, voir en tout ceci une marque nouvelle de mon vif désir de lui témoigner en toute occasion ma déférence et mon dévouement.

